

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 12 avril 2023

Convocation : 4 avril 2023 - Date d'affichage : 4 avril 2023

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-trois, le mercredi 4 avril à dix-neuf heures à Saint Pierre le Vieux - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : M. Marcel RENON (Dompiere les Ormes), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Patrick CAGNIN (Matour), M. Damien THOMASSON (Tramayes),

Pouvoirs : M. Marcel RENON à Mme Géraldine AURAY, Mme Nathalie LAPALUS à M. Thierry IGONNET, M. Patrick CAGNIN à M. Rémy MARTINOT, M. Damien THOMASSON à Mme Cécile CHUZEVILLE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Gilles LAMETAIRIE

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) – M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) – M. Christophe BALVAY (Trambly) – Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

Affectation des Résultats 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-06

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2021-49 du 1^{er} juin 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Vu la délibération n° 2023-05 du 12 avril 2023 relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2022 du budget principal et des budgets annexes « Assainissement », « Enfance et Jeunesse », « Site Saint Point Lamartine », « Zone Genève Océan », « Zone artisanale Les Ecorces », « Zone activités Les Berlières », « ZA Longverne » et « Photovoltaïque »,

Le Président étant revenu, demande aux conseillers de statuer sur les résultats de l'exercice 2022, après avoir entendu le CFU 2022.

Budget Général :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2022 de **285 345.63 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2022 de **205 939.73 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 l'excédent de fonctionnement pour **285 345.63 €** ;

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement de **205 939.73 €**

Budget Annexe « Assainissement » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2022 de **- 134 823.08 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2022 de **-24 509.40 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 le déficit global d'exploitation 2022 de **- 134 823.08 €** ;

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2022 de **-24 509.40 €** ;

Budget Annexe « Service Enfance et Jeunesse » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2022 de **88 077.95 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2022 de **-- 4 728.92 €**

Le Président propose :

D'affecter au 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **83 349.03 €** ;

De reporter au 002 l'excédent de fonctionnement pour **4 728.92 €** ;

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2022 de **- 4 728.92** ;

Budget Annexe « Site Saint Point – Lamartine »

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2022 de **36 520.30 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2022 de **- 3 773.57 €**

Le Président propose :

D'affecter au 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **32 746.73 €**

De reporter au 002 l'excédent de fonctionnement pour **3 773.57 €** ;

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2022 de **- 3 773.57 €** ;

Budget Annexe « Zone Genève Océan les Prioles » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2022 de **53 098.20 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2022 de **321 986.15 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement pour **53 098.20 €** ;

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2022 de **321 986.15 €** ;

Budget Annexe « Zone artisanale Les Ecorces » :

Fonctionnement : Constate un résultat global d'exploitation 2022 nul

Investissement : Constate un solde global d'investissement 2022 déficitaire de **- 124 897.41€**

Le Président propose :

De reporter au 002 le résultat global de fonctionnement nul ;

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2022 de **- 124 897.41 €** ;

REÇU EN PRÉFECTURE 001

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-06

Budget Annexe « Zone activités Les Berlières » :

Fonctionnement : Constate un résultat global d'exploitation 2022 nul

Investissement : Constate un solde global d'investissement 2022 déficitaire de **- 200 345.62 €.**

Le Président propose :

De reporter au 002 le résultat global de fonctionnement nul ;

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2022 de - 200 345.62 €;

Budget Annexe « ZA Longverne Forêts sciages » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2022 de **- 5 979.50 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2022 de **88 495.00 €**

Le Président propose :

De reporter au 002 le déficit global d'exploitation 2022 de - 5 979.50 € ;

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2022 de 88 495.00 € ;

Budget Annexe « Photovoltaïque » :

Fonctionnement : Constate un résultat global d'exploitation 2022 de **12 208.47**

Investissement : Constate un solde global d'investissement 2022 déficitaire de **- 6 686,87 €**

Le Président propose :

D'affecter au 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 5 521.60 €;

De reporter au 002 l'excédent de fonctionnement pour 6 686,87 € ;

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2022 de - 6 686,87 € ;

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 proposée.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2023-06



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com